

# CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

Convocation du 20.02.2020

**Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11+2 pouvoirs**

Le vendredi 06 mars deux mil vingt à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire.

Etaient Présents : **CAUCHY Emmanuel, MATHON Patrice, LECUYER Mathilde, DELBROUCK Jean, CRESPEAU Martial, BELLIERE Jean-Pierre, DESAUBRY Maud, BOUVAERT Florence, LEROND Isabelle, ROSAY Laëtitia, MAHEUT Sylvain**

Absents excusés : **GRANCHER Sébastien**

**HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri donnant pouvoir à Emmanuel CAUCHY**

**CHEVALIER Maryse donnant pouvoir à Maud DESAUBRY**

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Laëtitia ROSAY

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le compte-rendu de la séance en date du 04.02.2020 transmis aux élus par voie postale.

**VOTANTS :11 POUVOIRS 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11+2 pouvoirs**

Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

## **PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION REVISION SIMPLIFIEE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu

le Code de l'urbanisme ;

la délibération du Conseil Municipal en date du 07/06/2019 prescrivant une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

la décision de la Direction Régionale de l'Environnement de dispenser la Commune d'une Evaluation Environnementale ;

la délibération en date du 30/09/2019 du Conseil Municipal arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées du 19/11/2019 ;

l'Arrêté Municipal n°65/2019 en date du 13/12/2019 prescrivant l'Enquête Publique de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Entendu

Les avis des Personnes Publiques Associées ;

les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré ;

### **le Conseil Municipal**

➤ décide :

➔ d'approuver le déclassement d'une zone naturelle (N) (environ 200 m2) en zone urbaine de centre bourg (UA) à la sortie du bourg pour permettre la réhabilitation et l'extension d'anciens bâtiments du Site de Saint Mellon afin transformer une ancienne maison d'habitation en gîte, espace de co-working et salle de réception pour 100 personnes,

➔ de prendre en considération les observations émises par la Chambre de Commerce et d'Industrie de ROUEN METROPOLE sur la modification du règlement de la zone UA du PLU Chapitre 2 et décide l'inscription suivante :

*Article 2.3 : les constructions à usage de commerce ou d'activités de service sont admises à condition :*

➤ *que leurs exigences de fonctionnement lors de leur ouverture ou à terme soient compatibles avec l'habitat et avec les infrastructures existantes, notamment les voiries et l'assainissement,*

➤ *qu'il y ait moins de 200 m2 de surface de plancher uniquement pour les sous-destinations de commerce de détail ou de gros et d'artisanat (libérant ainsi toutes les autres destinations de ce seuil plancher)*

➤ autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le dossier de révision du PLU est tenu à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153 -20 et R153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 1431-9 et R 2121-10 du CGCT).

La présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (1<sup>ER</sup> jour de l'affichage en Mairie, insertion dans un journal). Adopté à l'unanimité des membres présents.

**VOTANTS :11 POUVOIRS 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11+2 pouvoirs**

Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal sont revenus sur le projet de renaturation du Site Saint Mellon et ont évoqué la parcelle située sur ce site traversée aujourd'hui par la Durdent. L'état de la parcelle, semblant non entretenue et gagnée par une végétation adventice, interroge et inquiète certains élus quant à l'image renvoyée du site et les conséquences que cela pourrait avoir sur sa fréquentation en tant que parcours pédagogique. Monsieur Cauchy fait part que quelques plantations ont été réalisées suite au chantier de renaturation mais qu'elles n'ont pas encore l'effet attendu ; il précise que, au regard de l'état actuel, l'entretien de la parcelle devrait être réalisé par les employés communaux au moyen de plusieurs fauchages annuels. Monsieur Mathon propose que le site fasse aujourd'hui l'objet d'un vrai projet de création d'une zone humide, par un bureau d'étude spécialisé dans les études écologiques notamment : une zone humide constitue en effet un équilibre écologique spécifique dont les conditions ne sont pas actuellement réunies pour une installation spontanée et naturelle, Madame Lecuyer Mathilde complète en précisant que l'intérêt principal de l'établissement d'une vraie zone humide, équilibrée, avec une palette végétale adaptée et un sol dont on a pris soin, réside dans son équilibre naturel : il ne devrait pas nécessiter d'entretien de type « espaces verts ». Après l'établissement d'un projet visant au rétablissement d'un équilibre écologique dans le beau cadre de la Vallée de la Durdent, le site devrait pouvoir présenter l'intérêt pédagogique initialement attendu.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 conforme au COMPTE DE GESTION 2019 dressé par le Receveur Municipal**

A l'issue du retrait de Monsieur le Maire de la Salle de Conseil, conformément au CGCT article L2121-4 de la Salle de Conseil, Monsieur Mathon, Maire Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice comptable de l'année 2019 laissant apparaître un excédent global d'un montant de 823 196.22 € et propose l'approbation du compte administratif conforme au compte de gestion dressé.

Monsieur le Maire Adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion pour l'exercice 2019 laissant apparaître un excédent global de 823 196.22 € dressé par le Receveur conforme au compte administratif 2019. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**VOTANTS : 10 POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR :10+1 pouvoir**

### **SINISTRE DU 05.08.2019**

Incident du 05 août 2019 : lors d'un débroussaillage effectué par les agents des services techniques, un caillou a été projeté dans la vitre d'un véhicule stationné sur le parking de la Salle Roncaro endommageant la vitre côté conducteur ainsi qu'un impact sur le parebrise.

Considérant l'expertise, il en ressort que les dommages sont inférieurs à la franchise souscrite par notre Commune au titre de la responsabilité civile (493.75 €),

→ le montant du préjudice total étant de 143.83 €

Il est proposé aux membres l'autorisation de procéder au règlement auprès de l'organisme d'assurance de la **partie adverse du montant de 143.83 €.**

et l'imputation de cette somme à l'article compte 678.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**VOTANTS :11 POUVOIRS 2 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11+2 pouvoirs**

## **RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

### **Commission Culture Communication Service Jeunesse**

Mme LECUYER Mathilde dresse le bilan de l'accueil de loisirs du mois de février (du 17 au 21) sur le thème du GRAND NORD qui s'est tenu dans les locaux de l'Ecole et qui a réuni une moyenne de 24 enfants par jour (maxi 28, mini 21), 32 inscrits dont 6 de l'extérieur (dont 3 enfants du personnel communal) et 5 de Rocquefort. 6 enfants -6ans et 26 +6 ans.

**Sorties effectuées/ activités** : l'intérieur des locaux était aménagé de façon à ce que les enfants puissent se plonger dans les grands espaces enneigés du nord de la terre. Tout le long de la semaine, ils ont pu vivre au milieu des Inuits, des ours polaires, des manchots, des igloos et ont pratiqué des quizz, des jeux, activités manuelles ... un après-midi à la Salle des Sources avec les résidents pour fêter « MARDI GRAS », un atelier cuisine afin de réaliser des crêpes pour le goûter et atelier masques. Moment de convivialité pour pouvoir tisser des liens entre les différentes générations. (Participants : 10 personnes âgés et 21 enfants) , une animation avec un intervenant de « KID SCIENCE » a été menée sur les changements climatiques le matin et pour clôturer, un spectacle « Le pays de la glace magique »

Concernant la session du mois d'avril, l'accueil de loisirs proposera aux enfants de découvrir l'usine de Charlie et la Chocolaterie du mardi 14 au vendredi 17 avril 2020 pour les enfants de 4 à 13 ans dans les locaux de l'Ecole, la pré inscription est possible dès maintenant. Quant à la pub et le planning d'activités, ils seront distribués fin mars.

### **Commission Affaires Scolaires**

Monsieur MATHON, responsable de cette commission, informe les membres des points suivants :

- la tenue de deux permanences en Mairie les lundi 24 février ainsi que le jeudi 05 mars permettant les pré inscriptions des enfants nés en 2017 pour l'effectif de rentrée scolaire de 2020 / 2021 – pour rappel l'effectif actuel étant de 143 élèves, l'inscription définitive étant auprès de Mme BROCHET Directrice de l'Ecole sur RDV le jeudi 19 mars et le mardi 24 mars 2020 à partir de 16 h 45.
- projet d'acquisition d'une classe numérique mobile pour l'Ecole composée de 16 tablettes estimée à 11 188.80 € pour lequel une demande de participation financière a été adressée aux organismes publics ainsi que la possibilité de bénéficier d'une dotation dans le cadre d'un appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » du Ministère de l'Education Nationale. Après consultation auprès de 3 fournisseurs, 2 n'ont pas donné entière satisfaction par rapport au cahier des charges de l'Education Nationale, l'équipe enseignante, sera donc sollicitée afin de définir les caractéristiques permettant de remplir les conditions d'éligibilité de cet appel à projet.
- l'organisation d'une classe de découverte sur le thème de la forêt à destination de Pierrefiques du 01 au 03 avril pour laquelle le Conseil Municipal a sollicité une aide financière des services du Département.
- programmation du prochain conseil d'école le 09 avril à 17 h 30
- le vendredi 10 avril Carnaval de l'Ecole pour lequel ont été pris arrêtés municipaux et autorisation auprès des sapeurs-pompiers
- suite aux modalités de dissolution du Syndicat Mixte Scolaire de la région d'Yvetot et conformément aux clés de répartition selon la population légale en vigueur de chaque Commune adhérente au Syndicat, la somme de 757.23 € sera reversée à notre Commune (clé de répartition taux de 8.11 % population municipale 2019 nombre d'habitants 976) .

## Commission Gestion du Personnel

Mme LECUYER Mathilde, Responsable de cette Commission :

- retrace l'historique de cette Commission : initialement intégrée dans la Commission « FINANCES ET ADMINISTRATIONS », elle a donné lieu à une entité à part entière en 2012 dénommée « GESTION DU PERSONNEL » permettant le recrutement, l'encadrement, les plans de formation ainsi que les projets d'accompagnement, la mise en place des plannings, les entretiens individuels des agents communaux ....
- fait part de la rédaction en cours des fiches de poste in fine de chaque agent ; en effet même si des fiches de poste existent pour chaque filière : administrative, technique, animation ... les missions et les activités au sein de ces filières peuvent être différentes. C'est ainsi qu'il importe de retravailler chaque fiche de poste en prenant notamment comme support les entretiens individuels.

## Commission Centre Communal d'Action Sociale

Présentation aux membres les différents ateliers organisés par le CCAS d'Héricourt en Caux durant le mois de mars ouvert à tous les seniors en entrée libre :

- GYM DOUCE de 10h à 11h les mercredis 4,11,18 et 25 mars 2020
- AQUARELLE de 14h30 à 16h30 le lundi 2 mars et le mercredi 25 mars
- ATELIER MEMOIRE de 14h à 16h le jeudi 5 mars 2020
- CHANT de 10h à 12h le mardi 24 mars 2020
- JEUX de 14h à 16h les mercredis 4 et 11 mars 2020
- NOUVEAU GYM MEMOIRE à 14h les vendredis 6, 13, 20 et 27 mars 2020
- ATELIER CREATIF à 14h le jeudi 19 mars et lundi 23 mars 2020
- CAFE LECTURE à 14h30 le lundi 16 mars 2020
- PROJECTION VIDEO à 14h le mercredi 18 mars 2020

Monsieur DELBROUCK, responsable du CCAS, fait part de l'implantation d'un panneau signalétique à l'entrée de la Résidence « Stationnement réservé aux résidents et soignants ».

### Planning des bureaux de vote

Dans le cadre du scrutin des élections municipales en date des 15 et 22 mars sont établis les plannings des bureaux de vote

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| M. CAUCHY Emmanuel                  |  |
| M. MATHON Patrice                   |  |
| MMe LECUYER Mathilde                |  |
| M. DELBROUCK Jean                   |  |
| M. CRESPEAU Martial                 |  |
| M. BELLIERE Jean-Pierre             |  |
| MMe BOUVAERT Florence               |  |
| Mme CHEVALIER Maryse                | Excusée avec pouvoir à Madame DESAUBRY Maud    |
| Mme DESAUBRY Maud                   |  |
| M. GRANCHER Sébastien               | Absent excusé                                  |
| M. HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri | Excusé avec pouvoir à Monsieur CAUCHY Emmanuel |
| Mme LEROND Isabelle                 |  |
| M. MAHEUT Sylvain                   |  |
| Mme ROSAY Laëtitia                  |  |

